

Préavis municipal no 1202/2014

**Concernant un crédit d'ouvrage pour le réaménagement de la déchèterie de Flon-de-Vaux**

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Préambule**

Le préavis 1192/2013 relatif à l'introduction de la taxe au sac prévoyait, dans un deuxième temps, les mesures suivantes :

- le réaménagement de la déchèterie et des éco-points de manière à augmenter l'offre de tri
- la mise en place de conteneurs enterrés de type Molok.

Ce préavis concerne le réaménagement de la déchèterie et un troisième préavis sera présenté au Conseil communal, probablement dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014, qui aura pour objet les modalités de prise en charge des déchets méthanisables. En effet, l'usine de méthanisation prévue sur le site de La Coulette devrait faire l'objet très prochainement d'une mise à l'enquête. Elle pourrait être opérationnelle dans le courant 2016. Actuellement, le service TFV étudie une solution optimale de prise en charge de ce type de déchets.

Les résultats de l'étude visant à déterminer les impacts écologiques des différentes filières de recyclage des déchets plastiques seront connus d'ici peu. Cette question sera donc traitée dans le futur préavis précité.

Dans l'immédiat et afin d'être prête le moment venu, la Municipalité propose au Conseil communal de procéder aux réaménagements tels que décrits ci-dessous.

Comme prévu, nous avons remarqué une forte augmentation des visiteurs à la déchèterie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, l'introduction de la taxe au sac a changé les habitudes de tri de nombreux habitants. Afin d'accueillir ces nouveaux venus et pour améliorer le confort d'utilisation de cette déchèterie, les mesures d'amélioration citées ci-dessous ont été prises et financées par les comptes de fonctionnement.

- ✚ Prolongement des horaires d'ouverture
- ✚ Mise en place d'une nouvelle signalétique
- ✚ Remplacement des escabeaux en bois par des passerelles métalliques
- ✚ Mise en place d'un éclairage



## 2. Description et justification des réaménagements (voir plan annexé)

Les travaux décrits dans ce préavis sont la suite des aménagements déjà réalisés.

### Réfection totale du revêtement bitumineux

Le revêtement actuel étant fortement dégradé, sa réfection est devenue nécessaire. La suppression des nombreux trous et ornières sécurisera l'accès et la circulation tout particulièrement pendant la saison hivernale. Un drainage de fond de l'encaissement est aussi prévu pour éviter des problèmes dus au gel.



*Etat actuel du revêtement de la déchèterie*

### Mise en place d'une place de lavage pour les véhicules de la voirie

Actuellement, les véhicules sont lavés au dépôt de la voirie et les déchets de lavage sont transportés à la déchèterie. Cette nouvelle place (dim. 8 m x 5 m) permettra de nettoyer sur place les véhicules du service et d'éviter ainsi le transport des déchets de lavage. Une borne hydrante sera mise en place et la récolte des eaux de lavage sera assurée par un caniveau qui sera lui-même raccordé à un décanteur et à un séparateur d'hydrocarbure.

### Remplacement du portail actuel par un portail à ouverture assistée électriquement

La déchèterie est souvent utilisée (plus de sept fois par jour) en dehors des heures d'ouverture au public par tous les services communaux pour y amener leurs déchets. Il est fréquent de constater que des citoyens profitent de ces moments pour pénétrer dans la déchèterie sans autorisation et surtout sans contrôle. Pour empêcher ces intrusions et sécuriser l'accès à la déchèterie un nouveau portail électrique est prévu en remplacement du portail actuel. Une ouverture télécommandée permettra au personnel communal de l'ouvrir et de le refermer juste après leur passage.

### Remplacement de la clôture Sud par une clôture de 3 mètres de haut.

La clôture actuelle est abîmée et sa faible hauteur ne permet pas d'intercepter les déchets qui sont de temps à autre emportés par le vent. Cette nouvelle clôture résoudra en grande partie ce problème.

### Le réaménagement du box pour les déchets de la balayeuse

Le box actuel (dim. 8.0 m x 18.0 m) est délimité par des barrières en bois type chabouris. Cette clôture légère ne constitue pas un appui suffisamment lourd pour permettre à la chargeuse d'utiliser au mieux ses capacités de chargement. Elle sera donc remplacée par des éléments en béton préfabriqués de même hauteur, mais avec une résistance à la poussée fortement accrue. La surface de ce box est étanche et la récolte des eaux de ruissellement sera assurée par la mise en place d'un caniveau. Il sera raccordé au décanteur et au séparateur d'hydrocarbure.

Quelques éléments en béton seront également disposés dans la déchèterie pour confiner certains espaces.

### Scellement au sol des lampadaires électriques

En fin d'année 2013, quatre lampadaires ont été installés provisoirement sur des socles en béton. Il s'agit maintenant de les fixer définitivement au sol pour gagner ainsi de la place.

### Optimisation des surfaces exploitables de la déchèterie

Il s'agit d'utiliser au mieux la surface de la déchèterie pour offrir aux citoyens de nouvelles possibilités de tri (notamment les déchets organiques). Cette nouvelle surface (env. 90 m<sup>2</sup>) de tri sera réalisée par de légers terrassements à l'intérieur même de la déchèterie. Le sol de cette nouvelle surface sera réalisé en revêtement bitumineux.

Mise en place d'un marquage de direction au sol

Un marquage au sol sera posé pour améliorer et sécuriser la circulation des véhicules privés dans la déchèterie.

Mise en place d'un lavabo public

Ce lavabo, qui apportera aux visiteurs de la déchèterie un confort hygiénique sera raccordé au réseau d'eau potable du bâtiment de la déchèterie.

**3. Estimation des coûts des études et des travaux à entreprendre****3.1. Coûts des études**

L'avant-projet, établi par un bureau privé, ayant servi à l'établissement du présent rapport a été financé par le compte "Études diverses de projet". Il a permis, entre autres, de connaître l'estimation des coûts des travaux et des études de la phase exécution.

**3.2. Coût des études et des travaux y relatifs**

<b>Etudes</b>	<b>Montants CHF TTC</b>
Honoraires d'ingénieur civil en tant que mandataire principal	43'000.-
<b>Total des études</b>	<b>43'000.-</b>
<b>Travaux</b>	
Réfection totale du revêtement bitumineux	276'000.-
Mise en place d'une place de lavage pour les véhicules de la voirie	21'000.-
Remplacement du portail actuel par un portail à ouverture assistée électriquement	60'000.-
Remplacement de la clôture Sud pour une clôture de 3 mètres de haut	24'000.-
Réaménagement du box pour les déchets de la balayeuse	94'000.-
Scellement au sol des lampadaires électriques	4'000.-
Optimisation des surfaces exploitables de la déchèterie	21'000.
Mise en place d'un marquage de direction au sol	3'000.-
Mise en place d'un lavabo public	2'000.-
Installations de chantier	52'000.-
<b>Total travaux</b>	<b>557'000.-</b>
<b>TOTAL DES ETUDES ET DES TRAVAUX</b>	<b>600'000.-</b>

Une marge de 20% pour les divers travaux non métrés et les imprévus est prévue dans ces montants.

#### 4. Organisation des travaux

Pendant la phase de chantier, les travaux seront organisés en conséquence afin que la déchèterie reste accessible à la population.

#### 5. Mode de conduite du projet

La direction générale des études sera assurée par les collaborateurs du Service des Travaux, des domaines forestier et viticole.

Un bureau d'ingénieurs privé assurera l'ensemble des prestations du réaménagement de la déchèterie.

#### 6. Procédure et programme des études et des travaux

A la suite de l'obtention du crédit d'ouvrage, des études seront engagées et permettront de définir le coût des travaux après la mise en soumission; conformément à la loi sur les marchés publics.

Les travaux prévus dans le présent préavis ne nécessitent pas de mise à l'enquête.

Les travaux prévus en 2014 dans le programme ci-dessous consistent à mettre en place les équipements décrits ci-dessus. Le revêtement bitumineux pourrait être posé en 2015 suivant les conditions météo rencontrées en fin d'année 2014.

Planification du projet.	2014				2015				2016			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Approbation du crédit d'ouvrage												
Projet de l'ouvrage												
Appel d'offres pour les travaux												
Projet d'exécution												
Travaux												

## **7. Financement, amortissement et charges financières**

### **7.1 Partie déchèterie**

#### **Financement**

Compte tenu des disponibilités importantes dont dispose la Commune et dans l'objectif de réduire les charges d'intérêts, le financement du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de la déchèterie devisé à CHF 600'000-- sera financé entièrement par la trésorerie courante de la bourse communale. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une dépense « affectée » mais financée par la trésorerie courante, une écriture interne d'intérêt annuelle sera comptabilisée aux conditions moyennes de placement du marché des capitaux. Un taux de 1.5% est pris en compte pour le calcul des charges financières annuelles ci-après.

#### **Durée d'amortissement**

Afin de permettre à la Commune de récupérer l'entier de l'impôt préalable TVA sur le coût des études et des travaux prévus, il est impératif que l'amortissement de cet investissement ne soit pas couvert par des recettes issues du ménage communal ni par le fonds de réserve pour investissements futurs, mais par des recettes issues des taxes « déchets » affectées.

Cette dépense sera par conséquent amortie annuellement selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes. Compte tenu de la mixité entre les études et travaux, l'amortissement de cet investissement doit être réalisé sur 20 ans, soit un coût d'amortissement annuel correspondant à 1/20ème du coût global des études et travaux.

#### **Charges financières annuelles**

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire et en fonction des intérêts de placement moyen estimé à 1.5%.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt de placement du marché.

- amortissement s/20 ans (1/20ème de 600'000.-)	CHF 30'000.-
- intérêts au taux moyen de 1.5%	<u>CHF 4'500.-</u>

<b>Charges financières annuelles globales</b>	<b><u>CHF 34'500.-</u></b>
---	----------------------------



